



SEANCE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 2 novembre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : Mrs Serge LANGEAIS, Didier ALPHONSE, Loïck LEGOUT, Jean LAHOUSSE, REGNAULT de PRÉMESNIL Xavier, Jean-François AUVRAY, Didier MAUPAS, Mmes ESTEVES Émilie, Bernadette LOISON, Isabelle THÉRIN

Absent non excusé : M. Ludovic LELANDAIS ;

Secrétaire de séance : M. Didier ALPHONSE

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été requise, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

a- RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES

Qu'est-ce que la CLECT ?

Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe : la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Il faut savoir que, chaque année, c'est désormais la CDC qui va collecter les contributions remplaçant la taxe professionnelle. L'intercommunalité reversera ensuite aux communes ces ressources (sous forme d'attributions de compensation), mais après en avoir retranché le coût que représente pour elle l'exercice des compétences transférées.

La CLECT s'est réunie le 25/09/2017 afin de mettre en place un règlement intérieur, de procéder à l'élection du président et du vice-président et de statuer sur les montants des attributions de compensation.

Ont été élus :

Président CLECT : M. Philippe LAGALLE

Vice-président CLECT : M. Françoise BERNARD

Membre désigné par la mairie : M. Didier ALPHONSE

Monsieur le Maire précise qu'un suppléant doit être nommé.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Didier ALPHONSE afin de présenter le rapport de la réunion CLECT du 25/09/2017.

Après exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour :

- Nommer 1 suppléant à la CLECT

- Approuver le rapport présenté par M. ALPHONSE ainsi que le montant de l'attribution de compensation versé à compter de l'exercice 2017 à Fresney le Puceux soit la somme de 58 524 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver le rapport de la CLECT et de nommer Madame Bernadette LOISON suppléante de M. Didier ALPHONSE à la CLECT.

b- CDC CINGAL-SUISSE NORMANDE – APPROBATION DE MODIFICATION STATUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 septembre 2017 concernant la modification statutaire au 1^{er} janvier 2018.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 septembre 2017 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le projet de modification statutaire au 1^{er} janvier 2018 pour les compétences optionnelles:

Protection et mise en valeur de l'environnement.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Création ou aménagement et entretien de la voirie **COMMUNALE**.

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire.

Création et gestion de maisons de services au public.

Concernant la compétence assainissement :

La grandeur de notre territoire et le nombre important de structures gérant l'assainissement collectif nécessitent un temps d'étude nécessaire.

Actuellement la compétence assainissement non collectif fait partie des compétences optionnelles.

Il y a lieu de remettre la compétence SPANC en compétence facultative, la compétence optionnelle assainissement n'étant plus sécable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite émettre une réserve sur l'entretien de la voirie, il est demandé que la création et l'entretien des voiries restent de la compétence exclusive de la CDC.

2- CRÉATION DES TROTTOIRS ROUTE DE BOULON – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente les 3 devis reçus pour l'élargissement des trottoirs « route de Boulon », afin de sécuriser le cheminement piéton du lotissement « la Marlande » à l'école.

FM TP : 37 200 € TTC

SAS PIERRE Christian : 37 370 TTC

EUROVIA : 62 062 € TTC

Pour rappel, le Conseil Départemental, lors de la réunion du 18 septembre 2017, a attribué pour l'opération, une aide de 15 944 € au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal un engagement partiel pour retenir l'entreprise PIERRE Christian et s'engage à demander une contre visite sur le terrain afin de se mettre d'accord sur la nature des travaux.

Monsieur le Maire demande de passer au vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3- PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (modification délibération N°40/2017)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2014, instaurant le régime de la participation voie et réseau sur l'ensemble du territoire il convient d'y apporter une modification à savoir d'instaurer la Participation Voies et réseaux sur l'ensemble de la commune des zones U ; Ua ; Ub ; Uc et N du PLU, cela permettra :

D'instaurer à 100% :

- la part du coût ERDF mis à la charge des propriétaires fonciers
- la part du coût de l'assainissement mis à la charge des propriétaires fonciers
- la part du coût de la voirie mis à la charge des propriétaires fonciers
- le coût total des travaux mis à la charge des propriétaires fonciers

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

4- DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : MESURE DE DEBIT DE POTEAUX D'INCENDIE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la définition des objectifs de construction doit être mise en perspective des capacités de défense incendie.

A ce titre à la demande du Préfet et du SDIS, nous devons prendre un arrêté communal de Défense Extérieure contre l'Incendie avant le 31/12/2017.

Cet arrêté devra mentionner pour tous les points d'eau incendie :

- Localisation
- Géolocalisation
- Numéro chronologique
- Type PEI (poteau incendie...)
- Débit sous 1 bar de pression résiduelle
- Volume et débit d'auto-alimentation
- Statuts (public/privé)
- Nom de fermage

Après délibération, les membres du conseil municipal décide de confier à la SAUR la mesure de débit de poteaux pour les 10 points d'eau incendie sur la commune de Fresney le Puceux, pour un montant à 600 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Un arrêté sera rédigé dans ce sens.

5- MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Depuis 2015, la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation doivent respecter les dispositions fixées par le décret

n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire,

demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, DECIDE :

1°) De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle définis par M. le Maire.

2°) D'appliquer chaque année, cette démarche aux agents titulaires et non titulaires sur emploi permanent.

6- PEDIBUS

Le contrat de travail de Mme SCHERPEREEL Émilie est reconduit jusqu'au 30 novembre 2017 pour une durée hebdomadaire de 9,69/35^{ème}.

Monsieur le Maire informe qu'il est convenu avec Mme SCHERPERELL de renouveler son contrat jusqu'à ce que les trottoirs de la route de Boulon soient réalisés.

7- CHIENS ERRANTS

Un Maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

Monsieur le Maire propose que cette mention soit inscrite dans la CHARTRE DE CITOYENNETÉ que la municipalité à décider de rédiger pour 2018.

8- SORTIE DES AINES

Le dimanche 19 novembre 2017 les aînés sont invités par M. LANGEAIS au spectacle des BODIN'S au Zénith de Caen suivi d'un repas au « Relais d'Alsaces » au Rives de l'Orne. Le départ en bus est prévu à 14 heures devant la mairie. 73 invitations ont été envoyées, 57 personnes ont répondu présents.

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS FRESNEY / BOULON

Le samedi 9 décembre 2017 à 14 heures, les enfants de Boulon et de Fresney âgés de 2 à 11 ans sont invités à la salle des fêtes pour une « BOUM PARTY » suivi d'un goûter, en présence du père Noël pour la remise d'un cadeau à chaque enfant.

9 FETE PATRONALE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

CARRIERES DE LA ROCHE BLAIN – VERSEMENT D'UN DON

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'encaisser le don de la Carrière de la Roche Blain d'un montant de 700 €.

Ce don servira à la fête patronale du 11 novembre 2017, notamment au financement du feu d'artifice.

10- INFORMATIONS DIVERSES

AMENAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

Dans la continuité de la procédure adaptée de maîtrise d'œuvre d'infrastructure en vue de l'aménagement du cœur de bourg aux abords du monuments aux morts menée par la commune de Fresney le Puceux, la commission d'appel d'offres se réunira :

le **mercredi 13 décembre 2017** à 14 heures 30 à la Mairie pour l'ouverture des plis des études remis par les candidats

et **le jeudi 14 décembre 2017** à 14 heures pour l'audition des 3 candidats.

Vœux du Maire autour d'une galette des Rois le samedi 6 janvier 2018 à 17h30 à la salle des fêtes.

Commission communication : vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h30 : préparation du bulletin municipal 2018.

Conseil d'école : jeudi 9 novembre 2017 à 18 heures

Garderie communale : des parents d'élèves se plaignent de l'insuffisance de la quantité de goûters distribuée le soir à la garderie. Après concertation, il est décidé d'augmenter d'un biscuit supplémentaire.

SDEC Énergie : effacement des réseaux « rue Tardif » : programme inscrit pour 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Serge LANGEOIS

Didier ALPHONSE

Bernadette LOISON

Émilie ESTEVES

Loïck LEGOUT

REGNAULT de PRÉMESNIL Xavier

Jean LAHOUSSE

Jean-François AUVRAY

Didier MAUPAS

Isabelle THÉRIN